

Fiche de données de sécurité: page de garde

Elaborée le 03/01/2025

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 901862 + 901813

Dénomination POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 ZITRONE

UFI: RVPJ-EKEY-3205-6852

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

nettoyant polyvalent

Ne pas utiliser pour des usages autres que ceux indiqués

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ALDI SUISSE AG

Niederstettenstrasse 3

9536 Schwarzenbach SG / CONFEDERAZIONE SVIZZERA

Telefono 0800 900 180

[www. Aldi-suisse.ch](http://www.Aldi-suisse.ch)

serviceteam@aldi-suisse.ch

O-Pac s.r.l.

Via al Mognago 42

23848 Oggiono (LC)

Italia

tel. +39 0341581856

www.opac.it

info@opac.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Appels de l'étranger + 41 44 251 51 51

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

Voir la section 7 de la Fiche de Données de Sécurité.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune substance à indiquer dans la section 8.

8.2. Contrôles de l'exposition

Voir la section 8.2 de la Fiche de Données de Sécurité.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

Voir la section 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

Ne pas jeter dans l'environnement. Ne pas entrer dans les égouts. Les résidus et les emballages qui ne peuvent pas être soumis au traitement de nettoyage doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les déchets spéciaux marqués « rs » ne peuvent être livrés qu'à des centres de collecte ou à des entreprises d'élimination agréés.

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1):

CODE	CLASSIFICATION	APPLICATION
200130	-	produit

150106	-	Emballages contenant des résidus
--------	---	----------------------------------

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange n'a été effectuée.

Classification des liquides de nature à polluer les eaux: Classe B.

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV):

OCOV: 0,09%

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM): rien à déclarer.

Ordonnance OPICChim: rien à déclarer.

Liste SVHC (Annexe 3 Ochim): aucune.

En ce qui concerne la sécurité au travail et la manipulation du produit, tenez compte:

822.11 - Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail)

822.111 - Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1) du 10 mai 2000

822.113 Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (OLT 3) (Protection de la santé) du 18 août 1993

Page de garde élaborée le: 03/01/2025

Fiche de Données de Sécurité

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code:

Dénomination

UFI :

901862 + 901813

POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 ZITRONE

RVPJ-EKEY-3205-6852

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
nettoyant polyvalent	-	-	✓

Utilisations Déconseillées

Ne pas utiliser pour des usages autres que ceux indiqués

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche d'Information

Raison Sociale

Adresse

Localité et Etat

O-Pac s.r.l.

Via al Mognago 42

23848 Oggiono (LC)

Italia

Tél. +39 0341581856

www.opac.it

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche d'Information

info@opac.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

Tox Info Suisse

Auskunft: +41 44 251 66 66

Telefon Im Notfal: 145

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).

Classification e indication de danger: --

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger: --

Mentions d'avertissement: --

Mentions de danger: --

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Composants (Réglementation 648/2004)

Parfums

Limonene

Agents conservateurs: PHENOXYETHANOL

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations non pertinentes

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
1,2-PROPANEDIOL		
INDEX -	2 ≤ x < 2,5	
CE 200-338-0		
CAS 57-55-6		
Règ. REACH 01-2119456809-23		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

A priori aucun effet susceptible de nécessiter la mise en place de mesures de premiers secours spéciales n'est prévu. Les informations qui suivent sont

O-Pac s.r.l.	Revision n. 1 du 03/01/2025 Nouvelle émission
901862 + 901813 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 ZITRONE	Imprimé le 03/01/2025 3/14

des indications pratiques de bon comportement en cas de contact avec un produit chimique non dangereux.
En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document.
En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats.

Protection des secouristes

Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'ÉPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'apparition de symptômes, qu'ils soient aigus ou différés, consulter un médecin.

Moyens a conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat

Eau courante pour le lavage cutanée et oculaire.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.
MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
ÉQUIPEMENT
Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En présence de vapeurs ou de poussières en dispersion dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Ces indications sont valables

O-Pac s.r.l.	Revision n. 1 du 03/01/2025 Nouvelle émission
901862 + 901813 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 ZITRONE	Imprimé le 03/01/2025 4/14

aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer à l'aide de terre ou d'un matériau inerte. Récupérer la plus grande part de produit et éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche d'information. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références réglementaires:

GBR United Kingdom EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

1,2-PROPANEDIOL					
Valeur limite de seuil					
Type	état	TWA/8h	STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
WEL	GBR	474	150		
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC					
Valeur de référence en eau douce			260	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer			26	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce			572	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer			57,2	mg/kg	

Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	183	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	20000	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	50	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

		Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition		Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation				10 mg/m3	50 mg/m3			10 mg/m3	168 mg/m3

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

8.2. Contrôles de l'exposition

Veiller au respect des mesures de sécurité communément appliquées pour la manipulation des substances chimiques.

PROTECTION DES MAINS
Non indispensable.

PROTECTION DES PEAU
Non indispensable.

PROTECTION DES YEUX
Non indispensable.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES
L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387).
Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE
Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	Température: 20 °C

Couleur	Couleur transparente	Température: 20 °C
Odeur	caractéristique	Méthode:interne
Point de fusion ou de congélation	0 °C	Méthode:données de la littérature
		Substance:EAU
Point initial d`ébullition	100 °C	Méthode:données de la littérature
		Substance:EAU
		Point initial d`ébullition: 100 °C
Inflammabilité	pas disponible	Motif d`absence de donnée:La substance / le mélange n'est pas inflammable
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	Motif d`absence de donnée:Cette propriété n'est pas pertinente pour la sécurité et la classification de ce produit.
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	Motif d`absence de donnée:Cette propriété n'est pas pertinente pour la sécurité et la classification de ce produit.
Point d`éclair	pas disponible	Motif d`absence de donnée:La substance / le mélange n'est pas inflammable
Température d`auto-inflammabilité	pas disponible	Motif d`absence de donnée:Cette propriété n'est pas pertinente pour la sécurité et la classification de ce produit.
Température de décomposition	pas disponible	Motif d`absence de donnée:Cette propriété n'est pas pertinente pour la sécurité et la classification de ce produit.
pH	4 - 6	Méthode:méthode interne
		Température: 20 °C
Viscosité cinématique	pas disponible	Motif d`absence de donnée:non déterminé
Solubilité	Compléter dans l'eau	Méthode:interne
		Température: 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	Motif d`absence de donnée:ne s'applique pas aux liquides inorganiques et ioniques et, en règle générale, il ne s'applique pas aux mélanges
Pression de vapeur	0,02 Atm	Méthode:dato di letteratura
		Substance:EAU
		Pression de vapeur: 17,5 mmHg
		Température: 20 °C
Densité et/ou densité relative	pas disponible	Motif d`absence de donnée:non déterminé
Densité de vapeur relative	0,0006 kg/dm3	Méthode:Données de la littérature
		Substance:EAU
		Température: 0 °C

Caractéristiques des particules

Diamètre équivalent médian	
Note:	Il ne s'applique qu'aux solides
Distribution de taille	
Note:	Il ne s'applique qu'aux solides
Empoussièrement	
Note:	Il ne s'applique qu'aux solides
Surface spécifique	
Note:	Il ne s'applique qu'aux solides
Form	
Note:	Il ne s'applique qu'aux solides

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

O-Pac s.r.l.	Revision n. 1 du 03/01/2025 Nouvelle émission
901862 + 901813 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 ZITRONE	Imprimé le 03/01/2025 7/14

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés explosives	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Absence de groupements chimiques associés à des propriétés explosives conformément aux dispositions de l'annexe I, partie 2, chap. 2.1.4.3 du Règlement (CE) 1272/2008 - CLP
Propriétés comburantes	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Absence d'exigences liées à la présence d'atomes ou de liaisons chimiques associées à des propriétés oxydantes dans les molécules des composants selon l'Annexe I, Partie 2, 2.13.4 Règlement (CE) 1272/2008

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

1,2-PROPANEDIOL

Hygroscopique. Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Aux hautes températures, tend à s'oxyder et à dégager de l'aldéhyde propanoïque et de l'acide lactique et acétique.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

1,2-PROPANEDIOL

Peut réagir dangereusement avec: chlorures acides, anhydrides acides, agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Informations pas disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

1,2-PROPANEDIOL

O-Pac s.r.l.	Revision n. 1 du 03/01/2025 Nouvelle émission
901862 + 901813 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 ZITRONE	Imprimé le 03/01/2025 8/14

Peut dégager: oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

On ne connaît aucun cas de dommages à la santé dus à l'exposition au produit. De toute façon il est recommandé d'agir dans le respect des règles d'hygiène industrielle.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Oral) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

1,2-PROPANEDIOL

LD50 (Dermal):	> 2000 mg/kg Rabbit
LD50 (Oral):	19700 mg/kg Guinea Pig
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	317,042 mg/l/4h

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

O-Pac s.r.l.	Revision n. 1 du 03/01/2025 Nouvelle émission
901862 + 901813 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 ZITRONE	Imprimé le 03/01/2025 9/14

CANCÉROGÉNITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

1,2-PROPANEDIOL	
LC50 - Poissons	40613 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	18340 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	19000 mg/l/72h
NOEC Chronique Crustacés	13020 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

1,2-PROPANEDIOL	
Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Rapidement dégradable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2-PROPANEDIOL	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	-1,07
BCF	0,09

12.4. Mobilité dans le sol

O-Pac s.r.l.	Revision n. 1 du 03/01/2025 Nouvelle émission
901862 + 901813 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 ZITRONE	Imprimé le 03/01/2025 10/14

1,2-PROPANEDIOL
Coefficient de répartition
: sol/eau 0,46

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.
La gestion des déchets résultant de l'utilisation ou de la dispersion de ce produit doit être organisée conformément aux règles en matière de sécurité au travail. Voir la section 8 pour la nécessité éventuelle d'un EPI.
EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

O-Pac s.r.l.	Revision n. 1 du 03/01/2025 Nouvelle émission
901862 + 901813 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 ZITRONE	Imprimé le 03/01/2025 11/14

pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE
: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit	
Point	40

Substances contenues	
Point	75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

O-Pac s.r.l.	Revision n. 1 du 03/01/2025 Nouvelle émission
901862 + 901813 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 ZITRONE	Imprimé le 03/01/2025 12/14

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

;

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

;

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

;

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

Règlement (CE) No. 648/2004

Composants conformes au Réglementation (CE) No. 648/2004

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)

WGK 1: Peu dangereux pour les eaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange
/
des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

- LÉGENDE:
- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
 - ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
 - CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
 - CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
 - CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
 - CLP: Règlement (CE) 1272/2008
 - DNEL: Niveau dérivé sans effet
 - EmS: Emergency Schedule
 - GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 - IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
 - IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests

**901862 + 901813 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80
ZITRONE**

- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 17. Règlement (UE) 2019/1148
 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
 23. Règlement délégué (UE) 2023/707
 24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
 25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)
 26. Règlement délégué (UE) 2024/197 (XXI Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

O-Pac s.r.l.	Revision n. 1 du 03/01/2025 Nouvelle émission
901862 + 901813 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 ZITRONE	Imprimé le 03/01/2025 14/14

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.
Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.